



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Valery Jacob,  
Geoffroy Lettier Destinataires :  
Présidents et RC clubs Grand-  
Est  
Adoption CA : 12/04/2024  
Entrée en vigueur : 12/04/2024  
Validité : Saison 2023-2024

### **1 OBJET**

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les championnats régionaux du Grand-Est. Il précise les modalités de participation, de qualification et financières.

On entend par championnat régional, une compétition individuelle attribuant des titres régionaux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

Ce règlement fera office de règlement cadre et de règlement particulier.

### **2 DOMAINE D'APPLICATION**

Il s'applique aux compétitions régionales, qui comprennent les épreuves suivantes :

- **Championnat simple senior**, ouvert aux seniors, aux vétérans dûment autorisés, ainsi qu'aux jeunes à partir de la catégorie minimes.
- **Championnat double senior**, ouvert aux seniors, aux vétérans dûment autorisés, ainsi qu'aux jeunes à partir de la catégorie minimes.

Ces deux championnats seront regroupés sous la dénomination de Championnats Régionaux Senior ou CRS dans la suite du présent document.

### **3 RÉFÉRENCES**

RGC (Guide du Badminton)  
Règlement fédéral du classement

### **4 DÉFINITIONS**

**Procédure**: Règle écrite décrivant dans ses grandes lignes pour une activité bien définie (par son objet et son domaine d'application) les responsabilités et les compétences pour parvenir aux objectifs précisés dans les statuts, conventions et autres documents approuvés par les instances dirigeantes de la LGEBad.

**LGEBad** : Ligue Grand Est de Badminton.

**CODEP** : Comité Départemental

**CLOT** : Commission Ligue des Officiels Techniques.



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Valery Jacob,  
Geoffroy Lettier Destinataires :  
Présidents et RC clubs Grand-  
Est  
Adoption CA : 12/04/2024  
Entrée en vigueur : 12/04/2024  
Validité : Saison 2023-2024

**RGC** : Règlement Général des Compétitions.  
**CPPH** : Classement par point hebdomadaire.  
**JA** : Juge-Arbitre.  
**CRS** : Championnats Régionaux Senior.

### **5 DESCRIPTION DETAILLEE**

Les championnats régionaux senior sont une compétition officielle organisée par la LGEBad et ouverte aux catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran.

Cette compétition permet de délivrer le titre de Champion du Grand-Est pour tous les vainqueurs des séries Elite.

Les vainqueurs des autres séries se voient symboliquement attribuer le titre de Champion Régional de la série en question.

Cette compétition n'est pas qualificative pour les championnats de France.

Le conseil d'administration de la LGEBad a confié l'organisation et la gestion de la compétition à la Commission Compétition de la LGEBad.

L'édition 2023-2024 du CRS aura lieu les **1 et 2 Juin 2024** à :

## **Lunéville Complexe Sportif Charles Berte**

Le club organisateur sera le club local du Badminton Club Lunéville.

### **5.1 PARTICIPATION**

#### **5.1.1 Licence**



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Valery Jacob,  
Geoffroy Lettier Destinataires :  
Présidents et RC clubs Grand-  
Est  
Adoption CA : 12/04/2024  
Entrée en vigueur : 12/04/2024  
Validité : Saison 2023-2024

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats régionaux du Grand-Est, les joueurs licenciés à la Ligue Grand-Est de Badminton pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension au moment des compétitions visées dans le présent règlement.

Tout participant devra être en possession de sa licence à la date de clôture des inscriptions.

### 5.1.2 Participation

Pour participer, les joueurs doivent s'inscrire dans la série correspondant à l'article 5.1.3, à l'exception des joueurs qualifiés directement qui pourront s'inscrire dans la série dans laquelle ils ont disputé leur championnat départemental (à condition que ledit championnat départemental ait strictement appliqué les définitions de séries ci-après)

Les joueurs étrangers sont autorisés à participer au championnat sous réserve qu'ils soient régulièrement licenciés auprès de la FFBad dans une instance du Grand-Est.

### 5.1.3 Dimension

La compétition sera scindée en 6 séries :

Les séries :

- **Une série « Elite » attribuant le titre de Champion du Grand-Est ;**
- **Une série « Excellence » ;**
- **Une série « Honneur » ;**
- **Une série « Promotion » ;**
- **Une série « Espoir » ;**
- **Une série « Avenir »**


Chaque série comprendra :

- en simple : un tableau « Simple Homme » et un tableau « Simple Dame »,
- en double : un tableau « Double Homme », un tableau « Double Dame » et un tableau « Double Mixte ».

**Un joueur ne pourra s'inscrire que dans 3 tableaux que s'il joue en Elite ou Excellence ou qu'il a été champion départemental dans les trois tableaux.**

Un joueur ne peut s'inscrire que dans une série par tableau. Le surclassement ne sera possible et autorisé que dans les cas suivants :

- Le tableau inférieur n'aura pu se dérouler faute d'inscriptions suffisantes ;
- Un joueur ou une paire qualifiée directement par les championnats départementaux possèdent un

	<b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST</b>  Ligue Grand-Est de Badminton Maison des Sports 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Auteur(s) : Valery Jacob, Geoffroy Lettier Destinataires : Présidents et RC clubs Grand- Est Adoption CA : 12/04/2024 Entrée en vigueur : 12/04/2024 Validité : Saison 2023-2024
---	---	--

classement qui lui permettrait de prétendre à l'inscription dans le tableau supérieur à la série dans laquelle il avait disputé son championnat départemental.

## 5.1.4 Qualification

### 5.1.4.1 Qualifications directes

Les inscriptions dans une série des championnats sont déterminées par le résultat au cours des championnats départementaux de la saison en cours. Ainsi les vainqueurs et finalistes de chaque championnat départemental sont qualifiés pour le championnat régional dans la même série que celle dans laquelle ils ont disputé leur championnat départemental à condition que ledit championnat départemental ait strictement appliqué les définitions de séries suivantes :

- **Une série « Elite »** regroupant les joueurs classés N1 ;
- **Une série « Excellence »** regroupant les joueurs classés N2, N3 ;
- **Une série « Honneur »**, regroupant les joueurs classés R4, R5 ;
- **Une série « Promotion »**, regroupant les joueurs classés R6, D7 ;
- **Une série « Espoir »**, regroupant les joueurs classés D8, D9 ;
- **Une série « Avenir »**, regroupant les joueurs classés P10, P11, P12, ainsi que les joueurs non classés.

De plus, les inscriptions dans une série des championnats départementaux devront avoir été déterminées par le CPPH au moment du tirage au sort :

- De chaque joueur pour les épreuves de simple,
- De chaque paire pour les épreuves de double. C'est la moyenne des CPPH des joueurs constituant la paire qui sera prise en compte.

### 5.1.4.2 Remplacement de joueur dans le cas d'une qualification directe

Dans l'hypothèse où un(e) joueur(se) d'une paire ne pourrait s'inscrire, il pourra être remplacé par un(e) autre joueur(se) à condition qu'il n'ait pas au jour de l'inscription un CPPH supérieur à celui du joueur(se) qu'il/elle remplace.

### 5.1.4.3 Qualifications secondaires

Enfin les tableaux seront complétés par des inscriptions libres dans la limite du nombre maximum de joueurs autorisés sur la compétition. Ce nombre pourra être déterminé soit par tableau soit de manière globale.



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Valery Jacob,  
Geoffroy Lettier Destinataires :  
Présidents et RC clubs Grand-  
Est  
Adoption CA : 12/04/2024  
Entrée en vigueur : 12/04/2024  
Validité : Saison 2023-2024

### 5.1.5 Tableaux, horaires et déroulement

Les championnats du Grand-Est se déroulent si possible en phase de poules suivies par une phase à élimination directe.

Dans la mesure du possible (si l'échéancier le permet) une petite finale sera organisée (match pour la troisième place).

Conformément au RGC, dans le cas où le nombre d'inscrits serait inférieur ou égal à 2, le tableau ne pourra être disputé. Il sera alors proposé aux joueurs/paires d'intégrer la série supérieure.

#### **Les joueurs devront être disponibles les deux jours.**

Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points chacun.

### 5.1.6 Inscriptions

Le nombre maximum de joueurs sera de 200.

Les inscriptions sont validées en priorité pour les qualifiés directs puis par ordre chronologique jusqu'à ce que la capacité maximale de la compétition soit atteinte. Une liste d'attente sera constituée.

Les inscriptions individuelles et groupées par club ou instances via le logiciel Badnet seront acceptées.

L'inscription au CRS est soumise au versement de droits d'engagement pour chacune des disciplines auxquelles le joueur participe.

La date limite des inscriptions est fixée au :


**17 MAI à 23h59**

### 5.1.7 Volants

Les joueurs fourniront les volants à part égale jusqu'aux demi-finales incluses ainsi que pour les petites finales pour la 3<sup>ème</sup> place si elles ont lieu. Les volants seront fournis par la LGEBad pour toutes les finales.

Le volant officiel du tournoi sera le:

**Babolat 2**  
Classé Elite

	<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST</b></p> <p style="text-align: center;">Ligue Grand-Est de Badminton Maison des Sports 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p>Auteur(s) : Valery Jacob, Geoffroy Lettier Destinataires : Présidents et RC clubs Grand- Est Adoption CA : 12/04/2024 Entrée en vigueur : 12/04/2024 Validité : Saison 2023-2024</p>
---	---	---


### 5.1.8 Têtes de séries

Les têtes de séries seront définies en fonction du CPPH à la date du **3 mai**. Dans la mesure du possible, les tableaux seront constitués de manière à respecter la séparation par provenance, la provenance considérée étant prioritairement le CODEP d'appartenance.

### 5.1.9 Echauffement et temps de repos

Le temps d'échauffement sur les terrains sera limité à 3 minutes, ce temps pourra être décompté du temps de repos. Le Juge-Arbitre pourra à sa convenance décider d'une période de prise de contact avec le terrain plus longue s'il le juge nécessaire et possible.

Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum.

	<b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST</b>  Ligue Grand-Est de Badminton Maison des Sports 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Auteur(s) : Valery Jacob, Geoffroy Lettier Destinataires : Présidents et RC clubs Grand- Est Adoption CA : 12/04/2024 Entrée en vigueur : 12/04/2024 Validité : Saison 2023-2024
---	---	--

## 5.2 FINANCEMENT

### 5.2.1 Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés annuellement par le comité directeur de la LGEBad sur proposition de la commission compétition de la LGEBad.

Le montant des droits d'engagement est de :

- 10 € pour un tableau ;
- 15 € pour deux tableaux ;
- 20 € pour trois tableaux.

## 5.3 AUTORISATION, HOMOLOGATION, JUGE-ARBITRAGE ET LOGICIEL

### 5.3.1 Autorisation et homologation


La demande d'autorisation du championnat régional sera effectuée par la Commission Compétitions de la LGEBad selon le RGC en vigueur.

L'homologation sera effectuée par la Commission d'homologation de tournoi de la LGEBad selon le RGC en vigueur.

### 5.3.2 Logiciel

Le logiciel Badnet sera utilisé pour la gestion de ce tournoi. Les tableaux, échéanciers et déroulement du tournoi pourront être consultés sur le site [www.badnet.fr](http://www.badnet.fr)

## 5.4 OFFICIELS TECHNIQUES

	<b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST</b>  Ligue Grand-Est de Badminton Maison des Sports 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Auteur(s) : Valery Jacob, Geoffroy Lettier Destinataires : Présidents et RC clubs Grand- Est Adoption CA : 12/04/2024 Entrée en vigueur : 12/04/2024 Validité : Saison 2023-2024
---	---	--

#### 5.4.1 Juge-Arbitre

Le Juge-arbitre principal de cette compétition sera \_\_\_\_\_ et son adjoint \_\_\_\_\_. Les décisions des Juge-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Les Juge-arbitres s'assureront du déroulement de la compétition dans le cadre du RGC et du présent règlement. Ils pourront éventuellement les compléter à la vue des équipements utilisés. Ils communiqueront avant le début de la première rotation de rencontre, sur l'attitude à adopter dans le cas où le volant toucherait un élément d'infrastructure (filins, panneaux, etc....)

#### 5.4.2 Arbitrage

Les rencontres se déroulent en auto-arbitrage jusqu'aux demi-finales. La mise en disponibilité d'arbitres pendant cette période pourrait cependant permettre au JA de faire arbitrer certains matchs de manière discrétionnaire.

Dans la mesure du possible, toutes les finales seront arbitrées par un arbitre officiel. Cependant, en cas de manque d'arbitre, les matches pourront être auto-arbitrés.

### 5.5 CHOIX DU CLUB HÔTE

L'organisation des championnats régionaux du Grand-Est fait l'objet d'un appel à candidature. Cet appel à candidature précise un cahier des charges que chaque club candidat s'engage à respecter. En cas de manquement, la Ligue Grand-Est de Badminton se réserve le droit de ne pas octroyer la subvention prévue pour l'organisation de cet événement. Au terme de délai indiqué dans l'appel à candidature, l'ensemble des candidatures sont intégralement transmises au CA de la Ligue Grand-Est de Badminton, lequel désignera le club hôte par vote dans le cas où plus d'un club se porterait candidat.





## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Valery Jacob,  
Geoffroy Lettier Destinataires :  
Présidents et RC clubs Grand-  
Est  
Adoption CA : 12/04/2024  
Entrée en vigueur : 12/04/2024  
Validité : Saison 2023-2024

### Dates importantes

- Date de fin des inscriptions : 17/05/24
- Date de prise en compte du CPPH : 3/05/24
- Date du tirage au sort : 21/05/23
- Date envoi des convocations : 27/05/23

Mail de contact : [inscriptionsseniors@free.fr](mailto:inscriptionsseniors@free.fr)